

## CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER

Commission de l'administration générale

### PREAVIS N° 50/2020

Concernant la révision du Règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants

Séance du 9 septembre 2020 par Skype

**Présents** : Cuénoud Cécile  
Dunand Noémie  
Indermühle Elouan  
Strauss Sabrina

**Excusée** : Hofer Josette

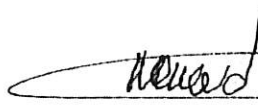
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers


Les membres de la commission se sont rencontrés, le 9 septembre dernier par visioconférence, afin d'étudier le préavis n° 50/2020 concernant la révision du règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants.

Le règlement communal pour la perception des émoluments datant de 1993, la commission pense que sa révision est justifiée et conforme aux diverses modifications de la loi cantonale sur le Contrôle des habitants. Les changements apportés au tarif proprement-dit sont minimes.

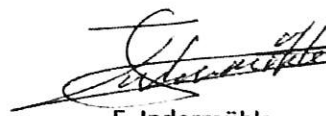
Pour ces raisons, la commission de l'administration générale recommande d'accepter le préavis n° 50/2020 tel que présenté.


Pour la commission :

  
C. Cuénoud  
Rapporteur

  
N. Dunand

J. Hofer  
Excusée

  
E. Indermühle

  
S. Strauss